Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs du FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

Initiative Equilibre

Catégorie d'actions : Initiative Equilibre Capitalisation EUR (ISIN : FR0000429136)
Ce FIA est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM
Fonds d'investissement à vocation générale - FIA soumis au droit français

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif de l'OPC est la recherche de performance corrélée aux marchés financiers par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, un ou plusieurs marchés et styles de gestion.

Politique d'investissement

L'OPC est activement géré afin de capturer les opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés actions et obligataires. L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier, les perspectives de gestion définies en fonction des risques/rendements attendus, une construction de portefeuille, et la sélection de sociétés selon des critères qualitatifs et quantitatifs.
L'OPC peut, par le recours aux instruments dérivés échanger la performance des actions et obligations détenues contre une performance liée à celle des marchés monétaires ou obligataires.
L'OPC investit, en direct ou via des OPC, au minimum à hauteur de 75% de son actif en actions internationales, de moyennes et grandes capitalisations, de tout secteur économique, et notamment en titres éligibles au PEA et/ou titres et valeurs assimilés émises sur les marchés de la zone euro. Il répond également aux critères fiscaux d'éligibilité (DSK/PEA).
L'OPC investit, jusqu'à 50% de son actif en obligations et titres de créance négociables (y compris en instruments de titrisation) émis principalement sur les marchés internationaux, à taux fixes/variables et/ou indexés à l'inflation et/ou convertibles, libellés en euros ou en devises.
L'OPC sélectionne des actifs dont la notation est comprise principalement entre AAA et BBB- sur l'échelle Standard & Poor's (ou équivalente chez toute autre agence de notation ou en application d'un processus interne de notation).
L'OPC a une fourchette de sensibilité comprise entre + 1 et + 9: en cas de variation à la hausse de 1% des taux d'intérêt, la valeur liquidative de l'OPC pourra diminuer entre 1 et 9%.
L'OPC peut également détenir jusqu'à 50% de son actif de parts ou actions d'OPC, quelle que soit leur classification.
Dans la limite de 200% de l'actif net de l'OPC, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés.
L'OPC peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

Indicateur de référence

L'indice de référence est composé à 42,50% de l'indice Citigroup Eurobig 5-7 ans, 30% de l'indice MSCI EMU, 20% de l'indice MSCI World ex EMU (EUR) Hedged EUR et 7,50% de l'indice Citigroup WGBI ex Euro. L'indice Citigroup Euro Broad Investment-Grade (EuroBig) 5-7 ans, coupons réinvestis, établi par Citigroup, est représentatif des emprunts obligataires d'Etats de maturité 5 à 7 ans de la zone Euro. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site: ${URLyieldbook}. L'indice MSCI EMU, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone Euro. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site: www.msci.com. L'indice MSCI World ex EMU libellé en euros, dividendes nets réinvestis, établi par Morgan Stanley Capital International, est représentatif de grandes et moyennes capitalisations boursières mondiales hors zone euro avec une couverture de change en euro. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site: www.msci.com.
L'indice Citigroup World Governement Bond Index ex Euro, coupons réinvestis, établi par Citigroup, est représentatif des emprunts obligataires d'Etats répondant à des critères d'éligibilité prédéfinis. Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site: www.yieldbook.com.
La gestion de l'OPC n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Devise de l'OPC

Devise de référence de l'OPC : Euro

Durée de placement recommandée

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription, de rachat et d'échange entre les parts C et D doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.
La valeur liquidative de cet OPC est calculée sur une base quotidienne.
Minimum de souscription initiale: 160 000 Euros

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le FIA est-il dans cette catégorie ?

Le FIA n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque du FIA est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du FIA, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs du FIA.

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par le FIA puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.
Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur le FIA et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

Initiative Equilibre

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.95%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

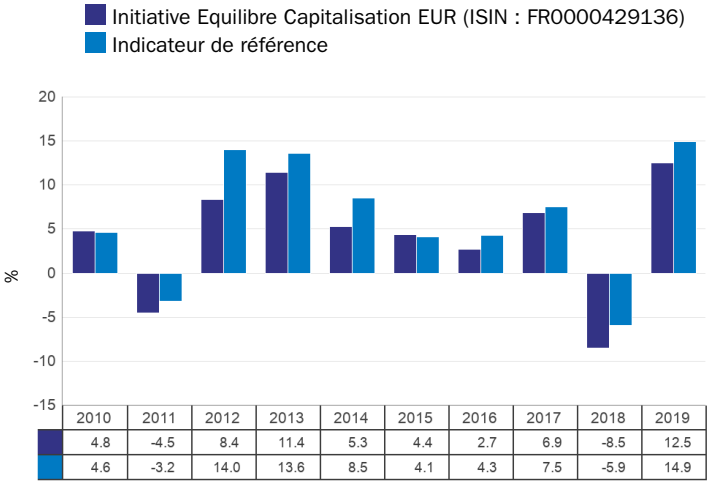
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.axa-im.com.

Performances passées



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	4.8	-4.5	8.4	11.4	5.3	4.4	2.7	6.9	-8.5	12.5
	4.6	-3.2	14.0	13.6	8.5	4.1	4.3	7.5	-5.9	14.9

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

Le FIA a été créé le 03/05/1998.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative du FIA à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant ce FIA, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site www.axa-im.com.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative du FIA est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site www.axa-im.com.

Fiscalité :

Le FIA est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA. Le FIA n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.

Informations spécifiques :

Dans la limite des Sommes Distribuables réalisées et sur décision de la Société de Gestion, le FIA visera à distribuer aux porteurs de parts un dividende annuel de l'ordre de 1%. L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait que le résultat constaté peut être la contrepartie de moins-value entraînant ainsi une diminution de l'actif du FIA.